



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольствен
ная и
сельскохозяйств
енная
организация
Объединенных

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Agricultura y la
Alimentación

COMITÉ FINANCIER

Cent trente-huitième session

Rome, 21 - 25 mars 2011

Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel pour 2010

Pour toute question de fond sur ce document, veuillez vous adresser à:

M. Nicholas Nelson

Directeur de la Division des finances et Trésorier

Tél: +3906 5705 6040

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

RÉSUMÉ

- Le présent document fournit au Comité financier des informations à jour sur les résultats de l'évaluation actuarielle relative aux obligations de l'Organisation au titre des plans concernant le personnel (ci-après dénommés « les Plans »), au 31 décembre 2010.
- La section ***I (Introduction)*** décrit les Plans, qui prévoient des prestations pour le personnel, soit à la cessation de service, soit en cas de maladie ou d'accident lié au travail. Elle explique également l'objectif des évaluations actuarielles.
- La section ***II (Résultats de l'évaluation actuarielle)*** fait le point des obligations totales des Plans au 31 décembre 2010, 2009 et 2008, et présente les principales hypothèses utilisées lors de ces évaluations actuarielles. En 2010, l'ensemble des obligations des Plans ont augmenté de 39 millions d'USD, passant de 1 110,8 millions d'USD au 31 décembre 2009 à 1 149,8 millions d'USD au 31 décembre 2010. Cette augmentation est essentiellement imputable à l'augmentation des obligations de l'assurance maladie après cessation de service (AMACS), qui était dans l'ensemble conforme aux prévisions. Les raisons de cette augmentation sont décrites plus en détail au paragraphe 3.
- La section ***III (Situation financière actuelle)*** indique le total des obligations comptabilisées et non comptabilisées, ainsi que des obligations nettes du bilan au titre des plans, sur la base des évaluations actuarielles; elle présente également le total des obligations provisionnées et non provisionnées, au 31 décembre 2010, 2009 et 2008. Au 31 décembre 2010, le total des obligations non provisionnées se chiffrait à 824,9 millions d'USD, alors qu'elles étaient de 805,9 millions d'USD au 31 décembre 2009.
- La section ***IV (Comptabilisation et amortissement)*** compare les dépenses courantes annuelles de service des Plans pour la période triennale se terminant au 31 décembre 2011. Ces dépenses s'élèvent à 35 millions d'USD en 2011, contre 31,2 millions d'USD en 2010. Cette section examine aussi les propositions de financement intégral du Plan d'assurance maladie après cessation de service (AMACS) et du Fonds des indemnités de départ (FID). Le financement annuel nécessaire pour amortir intégralement les obligations au titre de l'AMACS à l'horizon 2040 se monte à 25,5 millions d'USD, alors que les crédits ouverts par la Conférence à cette fin s'élevaient à 7 millions d'USD par an, en 2010 et 2011, ce qui laisse un déficit de 18,5 millions d'USD par an. Par ailleurs, le financement annuel nécessaire pour amortir intégralement, à l'horizon 2025, les obligations du Fonds des indemnités de départ, au titre des services passés, se chiffre à 5,3 millions d'USD, mais aucun crédit budgétaire n'a jamais été prévu pour financer ces obligations.
- La section ***V (Comparaison avec d'autres institutions des Nations Unies)*** présente au Comité un tableau comparant les obligations de dépenses de différentes institutions des Nations Unies, au titre de l'assurance maladie après cessation de service.

ORIENTATIONS DEMANDÉES AU COMITÉ FINANCIER

- Le Comité est invité à prendre acte des résultats de l'évaluation actuarielle de 2010 et de la situation financière présente, de la comptabilisation et du financement des charges résultant pour l'Organisation des plans relatifs au personnel au 31 décembre 2010. Le Comité est invité à communiquer au Conseil le montant des financements biennaux nécessaires pour amortir intégralement les obligations à l'horizon 2040 (AMACS) et 2025 (FID).

Projet d'avis

- **Le Comité financier prend note des montants nécessaires pour amortir intégralement les obligations de l'AMACS et du FID, au titre des services passés, respectivement à l'horizon 2040 et 2025, et décide que ces montants devraient être portés à la connaissance du Conseil, pour son examen du projet de Programme de travail et budget 2012-13. Le Comité financier prend note en particulier des points suivants:**
 1. **La croissance de la valeur du total des obligations au titre des prestations d'assurance maladie après cessation de service s'est stabilisée en raison de plusieurs améliorations apportées au calcul actuariel au cours des dernières années;**
 2. **L'obligation relative à l'AMACS demeure gravement sous-financée. Dans le cas du Fonds des indemnités de départ, aucune source de financement des obligations passées n'a jamais été approuvée et, par conséquent, tout décaissement dépassant le financement apporté au titre de dépenses courantes de service du Fonds aggraverait le déficit de trésorerie structurel pour l'Organisation.**

Introduction

1. La FAO dispose de quatre plans (les « Plans ») prévoyant des prestations en faveur du personnel, soit à la cessation de service soit en cas de maladie ou d'accident du travail. Ces plans sont les suivants:

- **Régime des indemnités pour cessation de service (RICS)** – Selon les dispositions de ce Plan, les agents du siège appartenant à la catégorie des services généraux ont droit à des indemnités à la cessation de service équivalant à 1/12 du traitement annuel net final multiplié par le nombre d'années de service entre le 1^{er} janvier 1975 et le 31 décembre 1990, plus 1/13,5 du traitement annuel net final multiplié par le nombre d'années de service après le 1^{er} janvier 1991.
- **Fonds des indemnités de départ (FID)** – Le fonds des indemnités de départ comprend les indemnités payables au personnel au moment de la cessation de service, notamment la prime de rapatriement, le voyage de rapatriement et les frais de déménagement, le versement en compensation des jours de congé annuel accumulés, l'indemnité de licenciement et, le cas échéant, le capital décès.
- **Assurance maladie après cessation de service (AMACS)** – L'assurance maladie après cessation de service est un plan d'assurance médicale pour les fonctionnaires retraités et les membres de leur famille qui remplissent certaines conditions d'admissibilité. Le plan général d'assurance médicale assure le remboursement partiel de certains frais (hôpital, médecin, dentiste, psychiatre, physiothérapie, centre de soins palliatifs, verres correcteurs), sous réserve de diverses limitations et exclusions. Le coût du Plan général d'assurance médicale est partagé entre les fonctionnaires retraités et l'Organisation.
- **Fonds de réserve du plan d'indemnisation (FRPI)** – Le plan d'indemnisation sert à fournir certaines prestations au personnel (y compris les consultants et les personnes employées au titre d'un accord de service personnel) en cas d'accident, de maladie ou de décès imputables à l'exercice de leurs fonctions au service de l'Organisation. Ces prestations incluent des annuités ou une somme forfaitaire (complétant les prestations de la Caisse commune des pensions des Nations Unies, le cas échéant) en cas de décès ou d'invalidité, et le remboursement de dépenses médicales et de frais d'hospitalisation raisonnables et autres dépenses directement liées au préjudice subi.

2. Tous les plans susmentionnés sont traités par l'Organisation comme des plans de prestations. Pour se conformer aux exigences en matière de présentation de documents financiers, l'Organisation charge, chaque année, une société extérieure d'actuaire d'effectuer une évaluation de tous les Plans, afin de:

- a) déterminer les obligations globales de l'Organisation associées à ces plans;
- b) établir les dépenses annuelles requises pour subvenir aux besoins des Plans;
- c) quantifier les taux de contributions recommandés pour amortir intégralement des obligations;
- d) disposer des informations nécessaires pour établir les documents financiers exigés.

Les évaluations actuarielles de 2010, 2009 et 2008 ont été réalisées par Aon Hewitt (www.hewittassociates.com).

Les résultats de l'évaluation actuarielle de 2009 ont été portés à la connaissance du Comité financier en avril 2010¹. Ce document, qui se réfère aux résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2010, décrit la situation financière actuelle, la comptabilisation et le financement des obligations de l'Organisation et présente des informations comparatives, au 31 décembre 2010, 2009 et 2008.

¹ FC 132/3 Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel pour 2009

Résultats des évaluations actuarielles

3. On trouvera, au tableau 1, une comparaison de l'ensemble des obligations actuarielles, par plan, au 31 décembre 2010, 2009 et 2008.

Tableau 1

<i>(en millions d'USD)</i>							
Plan	31.12.2010	Augmentation/ (Diminution)		31.12.2009	Augmentation/ (Diminution)		31.12.2008
		m USD	%		m USD	%	
FRPI	17,6	(0,4)	-2,2%	18,0	(2,5)	-12,2%	20,5
FID	60,8	2,6	4,5%	58,2	7,6	15,0%	50,6
RICS	88,8	(11,3)	-11,3%	100,1	6,6	7,1%	93,5
AMACS	982,6	48,1	5,1%	934,5	56,9	6,5%	877,6
Total obligations actuarielles	\$1 149,8	39,0	3,5%	\$1 110,8	68,6	6,6%	\$1 042,2

4. Comme le montre bien le tableau 1, l'augmentation nette de 39 millions d'USD des obligations actuarielles entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010 est principalement le résultat de l'augmentation des obligations de l'assurance maladie après cessation de service (48,1 millions d'USD) et de la baisse des obligations au titre du RICS (11,3 millions d'USD). La variation des obligations de l'assurance maladie après cessation de service peut être analysée comme suit:

Augmentations totales de 149,8 millions d'USD, comprenant:

- variation nette attendue des obligations, de 44,5 millions d'USD, liée aux dépenses courantes de service et aux intérêts, diminuée des prestations effectivement versées;
- variation du taux d'actualisation, de 5,4% à 5%, pour un montant total de 65,5 millions d'USD;
- Variations au niveau de la participation et de la couverture du conjoint au moment du départ à la retraite, pour un montant de 30,4 millions d'USD;
- diverses variations démographiques, s'écartant des estimations actuarielles précédentes, pour un montant total de 8,3 millions d'USD;
- nouveaux recrutements en 2010, pour un montant de 1,1 million d'USD.

Diminutions totales de 101,7 millions d'USD, comprenant:

- variation des taux de change EUR-USD, pour un montant de 57,4 millions d'USD;
- demandes de remboursement et dépenses administratives effectives, pour un montant de 41,1 millions d'USD;
- niveau de prestations différent de ce qui était prévu en 2010, pour un montant de 3,2 millions d'USD.

La réduction du RICS est principalement due à la variation des taux de change EUR-USD, pour un montant total de 8,7 millions d'USD.

5. L'évaluation actuarielle des plans exige que la FAO adopte certaines hypothèses afin d'estimer au mieux le coût de la fourniture de ces prestations à son personnel. Ces hypothèses sont à la fois démographiques (par exemple, estimation des taux de mortalité, taux de rotation du personnel, demandes de remboursement présentées au titre des assurances médicales, etc.) et financières (par exemple, taux d'actualisation, traitements et prestations futurs, dépenses médicales futures, etc.). En raison de la variation de ces facteurs, tant internes qu'externes, la FAO et les actuaires conduisent un examen annuel des hypothèses utilisées dans les calculs actuariels et les corrigent quand ils estiment que de telles corrections sont nécessaires à l'exactitude des calculs relatifs aux obligations de ces plans. Comme la plupart des calculs

actuariels, les évaluations annuelles sont très incertaines et imprévisibles. En particulier, la valeur des obligations de la FAO au titre des plans est très sensible à l'évolution du taux de change EUR-USD, au taux d'actualisation, aux demandes de remboursement des frais médicaux et au taux d'inflation des dépenses médicales. Les hypothèses fondamentales utilisées dans l'évaluation des plans pour 2010, 2009 et 2008, respectivement, sont présentées au tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2

Principales hypothèses		2010	2009	2008
<u>Économiques</u>				
1	Taux d'actualisation			
	AMACS	5,0%	5,4%	5,6%
	RICS	4,7%	5,1%	5,6%
	FID	5,3%	5,8%	5,6%
	FRPI	5,5%	5,9%	5,6%
2	Taux d'inflation des dépenses médicales	5% à compter de 2011	6% en 2010, et 5% ensuite	7% en 2009, 6% en 2010, et 5% ensuite
3	Taux général d'inflation	2.5% par an	2.5% par an	2.5% par an
4	Taux de change de fin d'année €/USD	1,31	1,44	1,43

Situation financière actuelle

6. Le tableau 3 et le graphique 1 ci-après indiquent le montant total des obligations inscrites et non inscrites² pour les plans, sur la base des évaluations actuarielles, ainsi que le montant total des obligations provisionnées et non provisionnées³ pour tous les plans, comparé à la juste valeur boursière des placements à long terme affectés à l'amortissement⁴, aux 31 décembre 2010, 2009 et 2008, respectivement.

² Total des obligations inscrites: 843,6 millions d'USD au 31 décembre 2010. Les obligations non inscrites de 306,3 millions d'USD traduisent l'adoption de la méthode comptable du couloir pour constater les gains et pertes actuariels, conformément aux normes IPSAS (voir le paragraphe 7 pour une description de cette méthode).

³ Total des obligations non provisionnées: 824,9 millions d'USD au 31 décembre 2010.

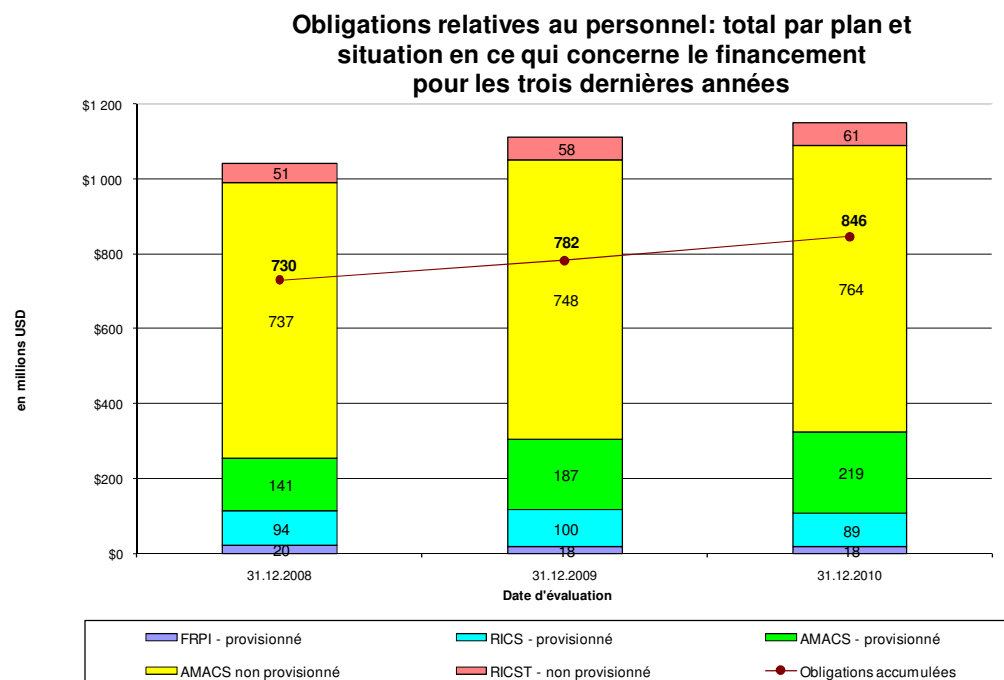
⁴ Les placements à long terme affectés à l'amortissement intègrent les avances aux membres du personnel au titre des indemnités de départ.

Tableau 3

(en millions d'USD)

Plan	2010	% des obligations totales	2009	% des obligations totales	2008	% des obligations totales
FRPI	17,6	1,5%	18,0	1,6%	20,5	2,0%
FID	22,9	2,0%	21,1	1,9%	20,4	2,0%
RICS	88,5	7,7%	89,6	8,1%	92,5	8,9%
AMACS	714,6	62,1%	653,7	58,8%	596,5	57,2%
Total obligations échues	843,6	73,4%	782,4	70,4%	729,9	70,0%
à ajouter: obligations non inscrites	306,3	26,6%	328,4	29,6%	312,3	30,0%
Total obligations déterminées par évaluation	1 149,9	100,0%	1 110,8	100,0%	1 042,2	100,0%
à déduire: Placements à long terme affectés (à leur juste valeur boursière)	(316,3)	27,5%	(294,8)	26,5%	(242,3)	23,2%
À déduire: avances au personnel au titre de	(8,7)	0,8%	(10,1)	0,9%	(12,5)	1,2%
Total obligations non provisionnées*	824,9	71,7%	805,9	72,6%	787,4	75,6%
* Dont:						
FID	60,8		58,2		50,6	
AMACS	764,1		747,7		736,8	
Total obligations non provisionnées	824,9		805,9		787,4	

Graphique 1



7. Comme le montre le tableau 3, l'Organisation a différé la constatation de 306,3 millions d'USD relevant des obligations actuarielles au 31 décembre 2010. Conformément aux orientations des normes IPSAS, l'Organisation a adopté la méthode comptable du couloir pour reconnaître les gains et pertes actuariels. Avec cette méthode, les gains et pertes actuariels qui dépassent 10 pour cent de la valeur des obligations actuarielles sont différés et constatés sur la durée moyenne attendue de vie active des salariés participant au plan, aujourd'hui estimée entre

9,4 et 11,4 ans. La FAO a opté pour cette méthode au lieu d'une constatation globale et immédiate parce qu'elle atténue l'instabilité considérable de la valeur comptabilisée des obligations actuarielles du plan, du fait de facteurs externes, comme l'évolution des taux de change EUR-USD et les taux d'actualisation – facteurs sur lesquels la FAO n'a aucun contrôle et qui pourraient à la longue se rééquilibrer. Sur le montant total différé, 268,1 millions d'USD concernent l'AMACS (280,8 millions d'USD en 2009), 37,9 millions d'USD concernent le Fonds des indemnités de départ (37,1 millions d'USD en 2009) et 0,3 million d'USD concerne le régime des indemnités de cessation de service (10,5 millions d'USD en 2009).

8. Il convient de noter que les orientations des normes IPSAS pourraient très bien évoluer à l'avenir en ce qui concerne la méthode du couloir et qu'elles pourraient alors recommander de reconnaître immédiatement tous les gains et pertes actuariels.

9. En 2010, la valeur comptable des placements à long terme de l'Organisation affectés aux Plans a augmenté de 21,5 millions d'USD, passant de 294,8 millions d'USD au 31 décembre 2009 à 316,3 millions d'USD au 31 décembre 2010. On trouvera dans le document FC 138/INF/2 des observations sur les valeurs de référence pour les placements.

Comptabilisation et amortissement

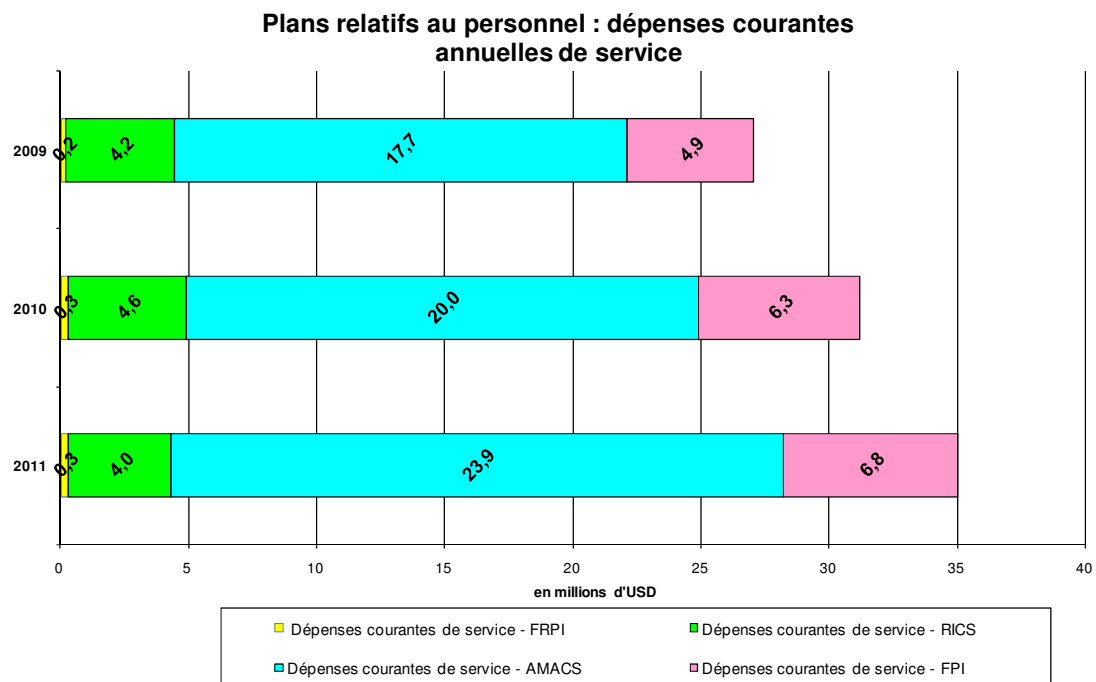
10. Le tableau 4 et le graphique 2 ci-dessous présentent les dépenses courantes annuelles de service⁵ pour la période triennale se terminant le 31 décembre 2011, sur la base des évaluations actuarielles relatives aux années précédentes aux 31 décembre 2010, 2009 et 2008, respectivement.

Tableau 4

<i>(en millions d'USD)</i>						
Plan	<i>dépenses</i>		<i>dépenses</i>		<i>dépenses</i>	
	2011	<i>totales</i>	2010	<i>totales</i>	2009	<i>totales</i>
FRPI	0,3	0,9%	0,3	1,0%	0,2	0,7%
FID	6,8	19,4%	6,3	20,2%	4,9	18,1%
RICS	4,0	11,4%	4,6	14,7%	4,2	15,6%
AMACS	23,9	68,3%	20,0	64,1%	17,7	65,6%
Total	35,0	100,0%	31,2	100,0%	27,0	100,0%

⁵ Les dépenses courantes de service sont un élément standard des dépenses de personnel, découlant chaque année des services fournis par les membres du personnel en activité en échange de prestations payables dans l'avenir. Les montants présentés correspondent au total de ces dépenses pour les membres du personnel conduisant des activités au titre du programme ordinaire et des activités extrabudgétaires. En 1997, les organes directeurs ont décidé que les dépenses courantes de service des personnels du programme ordinaire seraient financées chaque exercice biennal sur les crédits ouverts au titre du programme ordinaire, et imputés aux comptes officiels au titre des dépenses relatives à l'exécution du programme de travail en cours de la FAO. Les dépenses courantes de service des personnels relevant des crédits extrabudgétaires sont imputées aux dépenses des projets du fonds fiduciaire, financées à ce titre par les recettes des projets. L'amortissement des pertes actuarielles (c'est-à-dire, augmentation des obligations en raison d'événements défavorables au regard des estimations actuarielles) est considéré dans le cadre des besoins de financement globaux des obligations au titre de services passés.

Graphique 2



L'augmentation du total des dépenses courantes de service est principalement due à l'augmentation des obligations de l'AMACS, qui s'explique comme suit:

- augmentation due à la variation du taux d'actualisation, de 5,4 % à 5%, pour un montant total de 2,7 millions d'USD;
- augmentations dues à la variation du taux de participation et de couverture du conjoint lors du départ à la retraite, pour un montant total de 2 millions d'USD.

On déduira ensuite de ces augmentations les baisses dues à la variation des taux de change EUR-USD, pour un montant de 1,2 million d'USD.

11. Les résolutions 10/99 et 10/2001 de la Conférence prévoient que les placements à long terme et tout revenu qu'ils produisent serviront en premier lieu à garantir que des fonds suffisants seront disponibles pour financer le Régime des indemnités de cessation de service (RICS) et le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation (FRPI). Ces résolutions prévoient en outre que tous placements supplémentaires et les revenus qu'ils produisent seront affectés d'abord à l'AMACS, puis au FID. Au 31 décembre 2010, le financement tant de l'AMACS que du FID était insuffisant (voir également le tableau 3 et le graphique 1).

Tableau 5

<i>(en millions d'USD)</i>			
Plan	2010	2009	2008
<i>Entièrement provisionné</i>			
FRPI	17,6	18,0	20,5
RICS	88,8	100,1	93,5
<i>Partiellement provisionné</i>			
AMACS	218,6	186,8	140,8
<i>Non provisionné</i>			
FID	0,0	0,0	0,0
Total obligations provisionnées	325,0	304,9	254,8
Financées par:			
Placements à long terme affectés	316,3	294,8	242,3
Avances au personnel au titre du RI ¹	8,7	10,1	12,5
	325,0	304,9	254,8

12. Conformément aux directives données par le Comité financier et par le Conseil de la FAO, le Secrétariat a obtenu des actuaires de la FAO les montants annuels nécessaires pour assurer un financement intégral des obligations au titre de l'AMACS et du FID, calculées à un horizon révisé au 31 décembre 2040 et au 31 décembre 2025, respectivement.

13. Sur la base de l'évaluation actuarielle la plus récente du 31 décembre 2010, l'Organisation devrait, pour amortir intégralement les obligations au titre des services passés liées au Fonds des indemnités de départ (60,8 millions d'USD) apporter une contribution de 5,3 millions d'USD par an (10,6 millions d'USD par exercice biennal), en prenant pour hypothèse une période d'amortissement initiale de 15 ans à partir de 2010,

14. Sur la base de l'évaluation actuarielle la plus récente du 31 décembre 2010, l'Organisation devrait, pour amortir intégralement les obligations au titre des services passés liées à l'AMACS (calculées sur la base d'une période d'amortissement initiale de 30 ans à partir de 2010), apporter une contribution de 25,5 millions d'USD par an, soit 51 millions d'USD par exercice biennal. Par comparaison, les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres pour amortir les obligations au titre des services passés liées à l'AMACS pour l'exercice biennal 2010-2011, s'élèvent actuellement à 7,05 millions d'USD par an (14,1 millions d'USD par exercice biennal) comme approuvé par la Conférence en novembre 2009. Ce niveau de financement, sur la base de la date d'amortissement du 31 décembre 2027, a tout d'abord été approuvé par la Conférence en novembre 2003 pour l'exercice biennal 2004-05 et est resté inchangé pour les exercices ultérieurs malgré l'augmentation du montant non provisionné de l'AMACS.

Comparaison avec d'autres institutions des Nations Unies

15. Comme indiqué précédemment dans le document FC 132/3, intitulé *Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel pour 2009*, le Secrétaire général des Nations Unies doit soumettre, à la soixante-septième session de l'Assemblée générale, un rapport sur la gestion des obligations de l'AMACS aux Nations Unies. La soixante-septième session de l'Assemblée générale n'a pas encore eu lieu (elle se tiendra en 2012). Il convient de noter que les informations sur l'AMACS dans tout le système des Nations Unies sont fournies uniquement à

titre de comparaison et que les organes directeurs de chaque organisation doivent se charger de financer ces obligations, comme le soulignait le Corps commun d'inspection dans son rapport JIU/REP/2007/2, où il recommandait que « *l'organe délibérant de chaque institution prévoie un financement suffisant pour couvrir les charges* ».

16. Le tableau 6 ci-après présente, à titre de comparaison, les obligations de certaines institutions des Nations Unies au titre de l'AMACS, au 31 décembre 2009, 2008 et 2007.

Tableau 6

Comparaison des obligations des institutions du système des Nations Unies au titre de l'AMACS

Organisation	Charges totales (en millions d'USD)			Financement disponible (en millions d'USD)			Charges comptabilisées dans le bilan (en millions d'USD)			Charges non encore comptabilisées dans le bilan (en millions d'USD)		
	31 déc. 07	31 déc. 08	31 déc. 09	31 déc. 07	31 déc. 08	31 déc. 09	31 déc. 07	31 déc. 08	31 déc. 09	31 déc. 07	31 déc. 08	31 déc. 09
AIEA	207,0	225,0	244,0	-	-	-	-	-	-	207,0	225,0	244,0
CCI	50,8	53,8	37,1	-	-	-	50,8	53,8	37,1	-	-	-
FAO	576,1	878,0	934,5	200,7	141,0	186,7	576,1	596,0	653,6	-	282,0 (a)	280,9 (a)
FIDA	41,0	50,0	61,3	46,0	57,0	60,0	41,0	50,0	61,3	-	-	-
FNUAP	72,8	72,8	87,5	61,2	70,0	79,0	72,8	72,8	87,5	-	-	-
HCR	308,0	307,8	347,4	-	-	-	308,0	307,8	347,4	-	-	-
OACI	55,2	46,8	54,2	-	-	-	-	-	-	55,2	46,8	54,2
OIT	415,0	499,4	509,5	-	27,9	36,2	-	-	509,5	415,0	-	-
OMC	3,2	3,2	3,8	-	-	-	-	-	-	3,2	3,2	3,8
OMI	22,1	22,7	N/D	-	-	N/D	-	-	N/D	-	-	N/D
OMM	75,0	75,0	59,5	1,0	1,3	1,7	-	-	-	75,0	75,0	59,5
OMPI	74,1	73,9	98,9	-	-	-	33,8	36,8	45,5	40,4	37,1	53,4
OMS	383,6 (b)		1,000,0 (b)	384,0		450,0	341,0		450,0	42,6		550,0
ONU	2 433,0	2 596,0	2 302,5	-	-	-	2 431,0	2 596,0	2 302,5	-	-	-
ONUDI	104,9	104,9	100,5	-	-	-	-	-	-	104,9	104,9	100,5
OPS	-	167,0	202,6	-	18,3	22,3	-	-	-	-	148,8	180,3
PAM	150,5	165,2	181,8	87,5	93,5	107,4	150,5	165,2	181,8	-	-	-
PNUD			N/D			N/D			N/D			N/D
UIT	181,3		188,0	-		-	-	-	-	181,3		188,0
UNESCO	614,0		649,0	30,0		27,2	-	-	-	614,0		649,0
UNICEF	292,0	483,0	464,0	150,0	180,0	210,0	-	-	-	292,0	483,0	464,0
UNRWA			N/D			N/D			N/D			N/D
UPU	5,6	5,6	5,6	-	-	-	-	-	-	5,6	5,6	5,6

N/D - Information non disponible pour le moment

(a) L'obligation non encore comptabilisée dans le bilan reflète l'utilisation par la FAO de la méthode dite du « couloir », telle qu'autorisée par la norme IPSAS 25, pour retarder la constatation comptable d'une partie des obligations actuarielles.

(b) - Les obligations de 2007 ont été recalculées 649m USD à 384m USD) en raison principalement de la non prise en compte de certaines composantes. Les obligations de 2009 sont une estimation, fondée sur l'étude actuarielle de 2008 et seront mises à jour.